



## **BASSET ATHLETIC CLUB – B.A.C**

Siège social : Maison de la Béate – Basset – 43210 – BAS EN BASSET.

Adresse postale : Chez Monsieur SCIABBARRASI Antoine, 7 impasse de Clémensoux – Basset - 43210 BAS EN BASSET.

### **Procès-verbal de l'assemblée générale du 08 janvier 2017**

Les membres de l'association Basset Athlétic Club - B.A.C se sont réunis en assemblée générale, le 08 janvier 2017 à 14 heures, dans les locaux municipaux mis à sa disposition pour la circonstance, Salle Saint Vincent à Bas en Basset.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés.

L'assemblée est présidée par M.SCIABBARRASI Antoine en qualité de président en exercice de l'association. Le secrétariat est assuré par Mme GENEST FAURE Séverine.

Conformément à l'article 9 des statuts (quorum à 59), plus de la moitié des membres de l'association étant présents ou représentés soit 66 personnes à jours de cotisation 2016 (52 présentes et 14 représentées), l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Le président rappelle l'ordre du jour et chaque participant dispose d'un document s'y rapportant. Présentation est faite des différents rapports, suivie d'un débat entre les participants.

**Les rapports moraux et budgétaires** font l'objet d'échanges qui manifestent l'unité de l'association autour de sa raison d'être, la cohésion de ses membres, l'estime, l'amitié, le respect que chacun porte à l'autre et à tous ainsi que la pleine confiance de l'association envers l'équipe qu'elle a désignée et qui en conduit le projet.

**Locaux de la Béate.** Des demandes sont formulées concernant ce point des locaux de la Béate mis à disposition par la commune et dont les règles d'accès ont été modifiées du fait de la création d'une nouvelle association dans le village. Cette création s'est faite dans des conditions qui nécessitent l'apport d'éléments chronologiques et historiques, la lecture de documents, des explications à la demande express des adhérents présents qui à cette occasion expriment leur pleine solidarité avec le président et lui renouvelle unanimement son soutien. La présence d'élus municipaux en séance confirme la présentation des points de précision apportés en séance concernant cette séquence de la vie de l'association au cours du dernier trimestre 2016. L'assemblée forme des vœux pour que les inquiétudes qui subsistent concernant les relations avec cette nouvelle association soient levées.

**Programme annuel d'animations 2017.** Les points concernant le programme annuel d'animations de l'association pour 2017 font l'objet de remarques particulières et des décisions sont prises :

- maintien du fougat-soupe aux choux le 8 avril,
- abandon du biathlon,
- organisation d'un tournoi de football en juin,
- 6<sup>ème</sup> édition du Bric à B.A.C le 8 octobre,
- organisation de la buvette de la Foire du 11 novembre et tenue d'une barrière.

**Actions nouvelles.** Concernant les actions nouvelles une réunion en février ouverte à tous et aux porteurs de projets aura lieu à la Béate. L'équipe chargée de l'organisation du **Festi'BAC** proposera des pistes de réflexion concernant les modalités futures d'organisation des prochaines éditions avec la perspective d'un changement de formule. Un « **Festi'bénévoles** » **aura lieu le 8 juillet** pour rappeler l'édition 2016 à destination des adhérents et de leurs amis.

**Conseil d'Administration (CA).** Le point concernant la composition du CA fait l'objet de 3 propositions: la démission de la trésorière, de son adjoint et d'un membre constituant un binôme pendant l'année 2016 au titre des équipes de football à 7. L'entrée de 2 nouveaux membres permet de constituer un CA à 12 membres (Cf. article 7 des statuts).

### **Approbation des points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'association.**

Après présentation de chacun des points à l'ordre du jour, le président les soumet à l'approbation de l'assemblée :

- Premier point :

L'assemblée approuve le rapport moral du bureau et du conseil d'administration et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième point :

L'assemblée approuve le rapport financier du bureau et du conseil d'administration et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Troisième point :

L'Assemblée approuve à l'unanimité la présentation du programme 2017 et ses modalités de mise en œuvre incluant la participation financière de l'association.

- Quatrième point :

L'assemblée approuve la composition du conseil d'administration de l'association : Mmes CHAMBON Catherine, ÉGEA Caroline, GENEST FAURE Séverine, MBAYE Eveline, DEMORE Aurélie, et Mrs BONCHE Xavier, ERMACORA Bruno, SAUMET Yann, SAUZET Stéphane, SCIABBARRASI Benjamin, SCIABBARRASI Denis, et SCIABBARRASI Antoine. Le président sera chargé d'effectuer les démarches de déclaration en sous-préfecture d'Yssingeaux de la nouvelle composition du CA, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, article 5 et du décret du 16 août 1901, article 2.

Cette résolution ne soulève pas de réserves. Une réunion à suivre du CA conviendra de la répartition des fonctions dans le conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 00. Elle est suivie du pot et de la galette de l'amitié.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé le président et la secrétaire. Après approbation par le conseil d'administration, il est signé par les rédacteurs.

Le Président,



Fait à Bas en Basset, le 12/01/2017

La secrétaire,

